

Présents : C. Digue – T. Lassalle – D. Chollet L. Neveu – B. Barrel – E. Prime – D. Jagault - M. Hamon – V. Maleuvre - J-P. Lurton - J-P. Etendard – C. CroixMarie - C Cottier.

Absents excusés : B Bourdeau et R Clément donne pouvoir a T Lassalle

Avant de commencer la séance du conseil, il est observé une minute de silence à la Mémoire de Guy Desrivières .Il a été proposé de nommer un endroit de notre Commune au nom de Guy. (Cette proposition est retenue)

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT

Ligne de trésorerie de 100000€ du 1/12/2014 au 30/11/2015 avec un taux de 2,08%.
(Taux 2013/2014 =2,23%)

Vote 14 POUR

UN NOM POUR NOTRE ECOLE

Rencontre avec la commission scolaire, la directrice Fleur EL HIMER, Carole et Brigitte ATSEM.
Le projet de Fleur: donner un nom à notre école. Madame le Maire propose à Fleur que pour le prochain conseil soit diffuser un diaporama en vue de ce choix.

Chose faite. « Etant en RPI et que nous avons déjà 2 noms de peintres, il a été proposé un nom d'artiste. Pourquoi pas une Femme ? Mais surtout voir le travail qu'il peut être fait avec les enfants sur les formes, la couleur, la lumière, les symétries... »

Certains conseillers ont été surpris par le nom choisi :

Nikki De Saint Phalle

Après discussion, argumentation le vote s'est fait.

Vote 10 POUR Absention : 4

(Le nom a également été dévoilé lors de la réunion du conseil d'école, celle du RPI et chacun a approuvé l'originalité mais surtout le travail des tout petits qui va pouvoir être effectué)

*Infos subvention Etat concernant les TAP 90€/enfant 1 acompte perçu 1410 €
Aide du Conseil Général 50€/enfant pour l'année 2014/2015 dossier en cours*

ORDINATEUR MAIRIE

Remplacement de l'ordinateur de la mairie.
Devis /proposé par la ComCom_ 1026€.

Vote 14 POUR

*(DM sur le compte fonctionnement Voirie -1500€
le compte investissement +1500€*

CONVENTION MEGALIS

La ComCom prend en charge le 'bouquet numérique pour toute les démarches administratives effectuées au sein des Communes

Vote 14 POUR

(Le cout pour la ComCom s'élève à 4500€ pour la période 2015/2015)

EFFACEMENT RUE DES TULIPES (ROUTE DE SOULVACHE)

Madame le Maire accompagnée de ses adjoints Monsieur JAGAULT, Monsieur LASSALLE et Madame COTTIER Catherine ont rencontrés la société SDE35. Une première rencontre avait été effectuée lors du précédent mandat le 14 février 2012.

L'objet de cette rencontre était l'effacement du réseau électrique de la rue des Tulipes. Le montant des travaux s'élevait à un total de 149021,60€ et la subvention de l'Etat était de 73996,60€ soit à la charge de la commune 60893,40€.

Mr BARREL explique au conseil qu'il n'a pas voulu faire ses travaux car son souhait était de refaire le bourg

Aujourd'hui la Société SDE 35 nous a proposé de réaliser ces travaux pour un montant total des travaux de 148440€ avec une subvention de l'Etat de 82160,00€ soit à la charge de la commune 51740,00€. Donc une augmentation de la Subvention de 9154,40€ et une charge communale qui baisse

Vote 12 POUR Absention 2

(Nous ne sommes pas sans savoir que l'état va diminuer les subventions, ce choix de travaux est dans l'esprit ou personne ne sait ce qu'il en sera pour les années à venir)

EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame COLIN (secrétaire de Mairie) explique au conseil que la réforme de notation auprès du personnel communale va changer l'année prochaine et que celui-ci sera remplacé par des entretiens professionnels. Elle propose au conseil municipal de réaliser à titre d'expérimentation des entretiens individuels pour ceux de 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'expérimentation que pour les agents titulaires et stagiaires.

Vote 14 POUR

ARRETÉ MUNICIPAL

Madame le Maire explique que sur demande de la ComCom et du Smictom en vue d'éviter toute décharge illicite sur notre commune. Un arrêté municipal va être pris contre le dépôt sauvage d'ordures ménagères ou autres encombrants avec une amende en cas d'infraction d'un montant de 150€.

(Il a déjà été récupéré des sacs et même un matelas) nous rappelons que des déchetteries sont ouvertes à cet effet et que le respect de l'environnement fait aussi partie d'un acte de respect et de civisme envers chacun.

DIVERS

La subvention pour l'entretien de notre église va être versée à Mr et Mme Desrivères pour un montant 120€. Merci à eux pour leur dévouement.

Diverses dates de rencontre sont prévues pour la déco du bourg pour Noël (chacun y est convié).

Le projet de la bibliothèque suit son cours.

Prochain conseil Vendredi 12 décembre 20H30